

Vente de contrefacon sur internet

Par romain31, le 03/01/2008 à 11:20

bonjour,

j'ai acheter un article de marque sur internet et lors de la livraison je me suis apercu que celui ci était une contrefacon, alors que le prix,lui, était celui du vrai.Les photos du produit sur le site sont celles du vrai produit.

J' aurai voulu savoir quels sont les recours pour ce litige.

Merci.

Par freesonnerie, le 04/01/2008 à 15:01

Bonjour

C'est de la vente par correspondance, vous bénéficiez donc du délai de rétractation de 7 jours. Appelez le site et dites que vous ne voulez plus du produit. Ils doivent vous le reprendre.